L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 20 JUIN 1880.

Nouvelles télégraphiques.

On mande par le câble :

La conférence de Berlin.

Paris, 15 juin — On télégraphie de Berlin au *Temps* : "La conférence supplémentaire consacrera la journée de mercredi, 16 courant, aux formalités de l'échange des lettres de créance et à l'élection du prince de Hohenlohe comme président. Mercredi soir, les membres de la conférence dîneront avec le prince de Bismark, et jeudi ils dîneront avec l'empereur Guillaume. La première discussion de la question de la délimitation de la frontière grecque aura lieu vendredi. La conférence siégera ensuite tous les deux jours. On espère qu'elle pourra s'entendre sur la délimitation de la frontière, sans être obligée d'envoyer une commission technique dresser des plans.

"La Turquie n'a pas encore manifesté le désir d'être entendue à la conférence.

"Les travaux de la conférence seront privés."

Berlin, 15 juin—Il paraît que les ambassadeurs à Berlin ont reçu pour instructions d'adhérer en principe au programme français. On dit que M. Sabouroff, représentant de la Russie, sera chargé de coopérer cordialement avec les autres puissances.

La question monténégrine.

Londres, 15 juin—Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante de Constantinople : "Osman Pacha, ministre de la guerre, recommande une cession de territoire au Montenegro du côté de l'Herségovine, c'est-à-dire aux dépens du district occupé par l'Autriche. D'après des informations reçues à Monastir, Moukhtar Pacha recommande un mode semblable de compensation. Le comte Dubsky, ambassadeur d'Autriche-Hongrie en Turquie, combat vigoureusement la proposition."

Le cabinet turc.

Londres, 15 juin — Le correspondant du *Times* à Constantinople dit : "L'opinion unanime est que Kadri Pacha, premier ministre, et Abeddin Pacha, ministre des affaires étrangères, nommés tous deux récemment en remplacement de Saïd Pacha et de Sawas Pacha, ne sont pas hommes à surmonter les difficultés de la situation. Il faudra des changements plus radicaux pour améliorer la situation du pays."

La Turquie et les puissances.

Paris, 15 juin — On pense ici que l'explosion des hostilités entre la Russie et la Chine exercera une influence favorable sur la politique de la Turquie, qui ne tardera pas à faire droit aux demandes des puissances européennes.

Vol au palais de Stuttgart.

Londres, 15 juin—On télégraphie de Berlin au *Daily News* : "Un autre vol a été commis au vieux palais de Stuttgart. Une somme considérable a été soustraite du cabinet du ministre des domaines. Les voleurs restent inconnus."

La question marocaine.

Londres, 15 juin—Hier, à la chambre des communes, sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'État au département des affaires étrangères, a dit que le gouvernement examinait la question d'une représentation collective de toutes les puissances en faveur de la liberté religieuse au Maroc.

Cosas de Espana.

Madrid, 15 juin—La chambre des députés a commencé la discussion d'un ordre du jour de confiance dans le gouvernement, analogue à celui qui a été voté par le sénat. M. Sagasta a expliqué les causes qui ont mené à la fusion des groupes de l'opposition et a critiqué les actes du ministère Canovas.

Pirates grecs.

Londres, 15 juin—On télégraphie de Constantinople à l'agence Reuter : "Les pirates grecs continuent leurs ravages sur la côte d'Asie-Mineure. Ils ont saccagé la ville d'Atkeil. Le journal arabe *El Jawaib* a été suspendu pour un mois, et le *Vakit* pour une semaine.

L'affaire Mirzan.

Paris, 15 juin—Le correspondant du *New York Herald* à Alexandrie (Egypte) télégraphie : "Le ministre Maynard, en prononçant aujourd'hui le jugement final dans l'affaire Mirzan, a déclaré que Mirvan était coupable de meurtre, et l'a condamné à être pendu à Alexandrie le 1er octobre prochain. Le défenseur s'était attaché à démontrer que l'accusé était atteint d'une manie impulsive, ce qui aurait réduit le crime aux proportions d'un homicide involontaire. Après le prononcé de la sentence, il a déclaré que la cour ministérielle n'avait pas juridiction et a annoncé qu'il ferait appel du jugement devant la cour de circuit de Californie, conformément aux sections 4,095 et 4,125 des Statuts révisés, qui mettent le ministre en Turquie dans la même position que les ministres en Chine et au Japon en ce qui touche l'appel à la cour de circuit de Californie."

Approvisionnements dans les régions arctiques.

Londres, 15 juin—Le *Standard* annonce que le gouvernement a fait savoir aux Etats-Unis que les approvisionnements laissés dans les régions arctiques par l'expédition de sir George Nares sont à l'entière disposition de l'expédition américaine qui se trouve maintenant dans ces régions.

Le câble français.

Nous recevons la communication suivante :

Compagnie française du Télégraphe de Paris à New York, 135 Broadway.

New York, 15 juin 1880.

Monsieur le rédacteur,—J'ai l'honneur de vous informer que ma compagnie a décidé de discontinuer à partir de demain 16 juin l'application des règles de la convention des télégraphes de Londres pour le compte des mots en ce qui touche le service entre l'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Les règles pour le compte dans ce service seront les mêmes que celles qui étaient en vigueur sur le câble transatlantique avant le 1er avril 1880.

Agréez, etc.,

Signé : P. DE CAMBOURG.

M. Gambetta au cercle des arts libéraux.—Les soucis de la politique n'empêchent pas M. Gambetta de consacrer, chaque fois qu'il le peut, une part de son temps et de son attention aux tentatives artistiques véritablement dignes de ce nom. C'est ainsi que hier matin, à dix heures, le président de la Chambre est venu visiter la remarquable exposition ouverte en ce moment au Cercle des Arts Libéraux, rue Vivienne, 49.

A plusieurs reprises déjà, nous avons parlé de ce cercle qui, par sa situation exceptionnelle et l'esprit qui le dirige, est appelé à exercer une réelle influence sur le mouvement artistique. M. Gambetta, en lui consacrant une heure, a voulu montrer le prix qu'il attache aux efforts de l'initiative individuelle.

Reçu par M. Devriès, administrateur du Cercle; M. Henri de Bornier, président du comité; M. Berne-Bellecour, président de la commission de peinture, et accompagné par les principaux membres du comité : MM. Collin, conseiller municipal; Gustave Sandoz, Detaille, Roybet, Martinet, etc., etc, M. Gambetta s'est arrêté longuement devant les œuvres les plus importantes de cette exposition, véritablement unique par les noms qu'elle réunit.

Puvis de Chavannes, Henner, Duez, Feyen-Perrin, Gervex, Bastien Lepage, Boissons, Alfred Stevens, Veyrassat, Manet, Mathieu Meusnier, Hercule, Fraipont, Bellanger, Bérand, Berne Bellecour, Ranvier, Briguiboul, comte Lepic, Martinet, Maurou, Baffaelli, Abbema, Ribot, Fichel, et dont quelques-uns comme Meissonier, Mazerolle, Detaille, Roybet, Clairin, ne figurent pas au Salon de cette année.

M. Gambetta n'est pas resté moins d'une heure dans les salons du Cercle, commentant d'un mot tantôt louangeur, tantôt critique, mais toujours aimable, chaque toile devant laquelle il s'arrêtait. Le tableau de Clairin représentant un balcon espagnol peuplé de trois jolies filles, l'a fait sourire.

—Vous voyez qu'il est parfois agréable de balconner, a-t-il dit.

En se retirant, M. Gambetta a chaudement félicité M. Devriès sur la magnifique installation du Cercle et sur le programme qu'il s'est imposé de mettre gracieusement ses salons à la disposition de toutes les manifestations de l'art. Puis il a de nouveau serré la main de MM. Berne-Bellecour et Henri de Bornier.

—J'étais un de vos fidèles autrefois, lui dit-il à ce dernier, quand vous étiez à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

—Je ne désespère pas d'avoir l'honneur de vous revoir un jour à la bibliothèque de l'Arsenal, a répondu M. de Bornier; vous savez que nous avons là une merveille : le cabinet de Sully.

—Je sais, je sais, soyez sûr que je ferai bien un de ces jours pour aller vous voir [illegible].

J. T.

UN MOT.

[illegible]

De l'autre, les écoles fermées et pas encore remplacées;

Enfin, les écoles menacées, ou plutôt condamnées.

Si nous commençons par les Frères, c'est que les Frères élèvent les enfants du peuple, et que nous autres, hommes du monde, nous, membres des classes dirigeantes, notre premier devoir est de nous occuper des classes ouvrières.

Ensuite, nous vous ferons connaître l'état des congrégations non autorisées.

D'un côté, celles à qui le ministre a fait offrir une autorisation;

De l'autre, celles qui n'ont pas de pitié à attendre;

Après quoi, nous vous dirons un mot des œuvres qui viennent d'être créées, où plutôt qui ont pris un nouvel essor sous l'empire de la situation actuelle.

Telles, par exemple, que l'œuvre des "Femmes du monde," qui aujourd'hui devrait s'appeler l'œuvre des femmes de fonctionnaires tombés : femmes d'administrateurs, de magistrats, de militaires, lesquels ont perdu leur place pour ne pas trahir notre cause.

Dans cette campagne, je n'ai d'autre prétention que de mettre la lumière sous vos yeux.

Je sais que l'immense majorité d'entre vous est dans l'ignorance où j'étais moi-même, il y a quelque temps. Ignorance qui tient, du reste, à la multiplicité des efforts, et à l'absence de direction commune.

Non pas, certes, que je blâme cette diversité. C'est là, il faut bien le reconnaître la grande puissance de l'Eglise.

Depuis la pauvre veuve donnant son obole au curé de paroisse, jusqu'au grand seigneur organisant une souscription dans son palais, chacun, stimulé par le scandale qui se passe sous ses yeux, chacun agit selon sa position, son caractère et son tempérament.

Mais, il arrive une heure où il est nécessaire de réunir toutes ces choses éparses, et d'avoir une vue d'ensemble.

Autrement, on est menacé d'agir sans bien savoir ce qu'on fait : ceux-là même qui ont l'amour du bien, bornant tous leurs efforts aux quartiers qu'ils habitent, et ignorant absolument de ce qui se passe dans le reste de la capitale.

Eh bien ! toute mon ambition se résume à ceci : Je veux qu'il n'y ait pas un lecteur du *Figaro*, qui, dans quelques jours, puisse dire : "Je ne sais pas !"

Il fera ensuite ce qu'il voudra ; mais il sera absolument renseigné.

Maintenant ne croyez point, ainsi que quelques-uns de nos correspondants se le sont imaginé, que ce soit là ce que nous entendons par "la défense sociale et religieuse."

Certes, c'est beaucoup de donner; mais ce n'est pas tout. La lutte n'est pas uniquement une affaire de porte-monnaie. Dans des temps comme les nôtres, la défense est partout, puisque l'attaque est partout.

On lutte dans son château, on lutte dans son usine, on lutte dans sa société, dans ses relations, dans sa famille...

Si on est fonctionnaire, on lutte en résistant au gouvernement qui veut vous imposer des lâchetés, et en se laissant frapper, pour ne vouloir pas frapper ceux qui sont au-dessous de soi.

Quand on n'a pas de fonction officielle, on lutte en honorant ceux qui sacrifient leur place à leur conscience, et en mettant en quarantaine quiconque fait misérablement la besogne du pouvoir.

Quand on a un grand nom, une grande fortune, on lutte en employant l'influence de cette fortune et de ce nom à soutenir ce qui est honnête et chrétien.

Permettez-moi de vous le redire, chers Parisiens, c'est à cette lutte-là que vous manquez surtout. Quand il s'agit de donner, on vous trouve encore, mais quand il s'agit de protester, de résister, on ne vous trouve plus.

Les uns par indifférence, les autres par intérêt, d'autres par ce scepticisme de grand monde, par cette bonne éducation exagérée qui engourdit les plus énergiques mouvements de l'âme, et fait taire les plus légitimes indignations; tous, ou presque tous vous désertez le terrain de défense sociale, où la province combat si admirablement.

Quand vous avez dit : "Oh ! les misérables républicains ! Oh ! les abominables athées ! Oh ! les pauvres enfants sans Dieu..." Quand vous avez dit cela, vous prenez une tasse de thé, puis vous allez vous coucher, parfaitement convaincus que vous avez rempli votre devoir de conservateur militant.

Vous ne songez ni à soutenir ceux qui se dévouent à votre cause, ni à mettre en quarantaine ceux qui vous trahissent. Vous allez là où on se rencontre, là où on se divertit, là où on s'amuse, oubliant de suite les vaincus et pardonnant bientôt aux vainqueurs.

Car il faut bien se garder de confondre : les scandales actuels sont de deux sortes—ceux auxquels vous ne pouvez rien—et ceux contre lesquels vous pouvez beaucoup.

Il ne dépend pas de vous que M. Gambetta ne soit pas au pouvoir, que M. Ferry ne soit pas ministre de l'instruction, que M. Farre ne soit pas chef d'armée, que M. Herold ne soit pas préfet de Paris...

Non ! n'est-ce pas, vous n'y pouvez rien ! Or, c'est de cela que vous parlez toujours.

Mais il dépend de vous de rétablir les écoles à mesure que M. Herold les ferme. Il dépend de vous de soutenir les congrégations, à mesure que M. Ferry les menace. Il dépend de vous de soutenir les anciens fonctionnaires à mesure qu'ils sont atteints, et de frapper d'anathème les nouveaux fonctionnaires à mesure qu'ils se font nommer.

Voilà ce qui dépend de vous. Et c'est de cela seul que je vous parlerai.

Je le ferai au risque de vous déplaire, je le ferai au risque de nuire au journal, parce que je trouve que les temps sont trop sérieux, le péril trop grave, et que, dans la mesure de mes forces, je veux accomplir mon devoir.

En ce moment même, on ose proposer de porter atteinte à notre magistrature, afin de créer des tribunaux complaisants, qui sacrifient nos religieux et laissent carte blanche au ministère.

La situation s'aggrave chaque jour. Vous ne partirez pas pour la campagne sans être absolument édifiés sur l'état dans lequel vous laissez Paris, et sur les devoirs qui vous incombent.

SAINT-GENEST.

Prime pour la marine marchande française.—Le projet de loi sur la marine marchande, qui a subi tant d'atermoiements, entre dans une phase nouvelle. De profondes divergences s'étaient produites entre les ministres de l'agriculture et du commerce d'une part, et la commission de l'autre. Le conflit existait surtout à propos de la prime à l'armement. Un accord est intervenu sur les bases suivantes : "A titre de compensation des charges imposées à la marine marchande pour le recrutement et le service de la marine militaire, il est accordé une prime de navigation aux navires français à voile et à vapeur ; cette prime ne sera accordée qu'à la navigation au long cours; elle est fixée à 1 fr. 80 c. par tonneau et par 1,000 milles parcourus pour les navires sortant de chantiers, avec une augmentation par année de 10 cent. pour les navires en bois et de 15 cent. pour les navires en fer. La prime d'armement ne sera pas accordée aux navires affectés à la grande et petite pêche, aux lignes subventionnées ou aux navires de plaisance.

X...., un de nos confrères récemment marié, abrite sa lune de miel dans une villa de Bellevue.

L'autre matin, les jeunes époux regardaient deux pinsons en train de se becqueter dans le jardin.

—Voilà deux oiseaux, qui ont l'air de bien s'aimer ! murmura Mme X....

—Parbleu ! répond le mari, ils sont comme nous, en lune de miel.

Au même instant, l'un des pinsons s'envole.

—Ah !.... la vilaine bête !.... s'écrie la jeune femme. Je parie que c'est le mâle !....

Souvenir de Sorbonne :

L'examinateur.—Quelle est la principale propriété de la chaleur ?

Le candidat. — C'est de dilater les corps.

L'examinateur.—Très bien ! citez un exemple.

Le candidat. — Mais, monsieur, c'est bien simple. Quand il fait chaud, les jours sont beaucoup plus longs.

Une distraction d'un témoin devant le tribunal correctionnel; ce témoin avait fait traiter sa femme par un médecin non diplômé.

—Mais, lui demanda M. le président, Qu'est-ce qui a déterminé votre confiance; d'où connaissiez-vous ce prétendu médecin; qui vous l'a indiqué ?

—Je l'ai pris parce qu'il avait traité la femme de mon voisin.

—Et la femme de votre voisin avait-elle guéri ?

—Non, monsieur, elle est morte !

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un piano, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'enseigne du Golden Eagle.

Au coin des rues Rampart et Perdido.

Le siècle des lumières. — De nombreuses cartes d'invitation ont été lancées ces jours-ci pour convoquer l'élite du monde scientifique et industriel à des expériences nouvelles d'éclairage électrique. De l'avis des hommes les plus compétents, le programme ci-après, s'il est réalisé, constituerait un progrès considérable :

Courte description de la nouvelle lampe et résumé de ses propriétés par M. Jamin.

Les résultats suivants seront démontrés par l'expérience :

1° Toutes les lampes placées dans un même circuit peuvent être instantanément allumées et éteintes, autant de fois qu'on le veut, sans y toucher, en ouvrant et fermant les communications.

2° Chaque lampe contient trois ou un plus grand nombre de bougies. Quand l'une d'elles a été consumée, la suivante et la voisine s'allume d'elle-même, ce qui permet de prolonger l'éclairage pendant les plus longues nuits.

3° Si un accident survenait à l'une des lampes, et qu'elle s'éteignît, les autres lampes n'en seraient point affectées, ce qui supprime le danger d'extinction générale.

4° On peut conduire la lumière à quatre kilomètres avec un fil de cuivre de un millimètre et quatre fois plus loin avec un fil de deux millimètres, ce qui permet l'éclairage des plus grandes villes avec une usine centrale.

5° La lumière peut à volonté être augmentée ou diminuée, de manière à ce qu'on puisse mettre les becs en veilleuses, ou leur rendre soit instantanément, soit graduellement toute leur intensité.

6° Chaque cheval de force entretient au moins deux bougies de 4 millimètres de diamètre, ayant une valeur lumineuse supérieure à 50 carcels.

7° Le plus petit modèle courant de machine Gramme suffit avec un moteur à gaz Otto de huit chevaux pour entretenir seize foyers, donnant dix fois plus de lumière que n'en produit la combustion directe du gaz consommé.

8° On finira la soirée en allumant à la fois avec vingt chevaux de force quarante lumières, valant environ 2,000 becs carcel.

Nous rendrons compte à nos lecteurs de la conférence et des expériences de M. Jamin. (*Figaro.*)

Avant de partir achetez vos souliers à l'**Etoile Rouge.**

Payez de suite vos taxes de ville et évitez les frais. Il ne reste que quelques jours.

Hôtels, Sources, etc.

BEERSHEBA SPRINGS

Au sommet des Monts Cumberland.
GRUNDY COUNTY, TENN.

A 2,250 pieds au-dessus du niveau de la mer.
Gén. CHAS. E. SMEDES, autrefois de la Nlle-Orléans, propriétaire-directeur.
Col. MATT F. JOHNSON, Washington Co., Miss.

DR A. B. GOURRIER, de la N.-Orléans, médecin-résident, Bureau, 149 rue du Canal. Dr JOS. T. SCOTT, de la N.-O.,—à se référer. Conditions : Par jour, $2; par semaine $12; par mois, $40.

Cet hôtel ouvre le 1er juin, mais on y reçoit dès aujourd'hui. Les fièvres de marais et autres, le choléra et les moustiques y sont inconnus. Tout y est en parfait état et de grandes améliorations ont été faites depuis l'été dernier. Il ne se trouve nulle part d'atmosphère plus pure, ni des eaux (Chalybeate, freestone et de cave) possédant plus de vertus curatives. Musique pendant toute la saison : amusements variés pour les jeunes et les vieux. Beaux chemins, bons chevaux, excellentes voitures. On est à l'hôtel, qui est de 1re classe, comme chez soi. Pas de réduction de prix. Bureau de poste et de télégraphe à l'hôtel même. Transport direct avec un seul changement de car dans les 24 heures. Route la plus courte, la plus rapide et le meilleur marché à une localité quelconque en dehors des atteintes de la fièvre.

CHAS. E. SMEDES & CO., Propriétaires.
23 mai—au 15 juil

Capon Springs and Baths.

(Alkaline Lithia Waters.)
HAMPSHIRE COUNTY, W. VA.

Aussi—Eaux riches en fer et une belle source sulfureuse dans le voisinage.

OUVERT du 13 mai au 15 octobre tous les ans. Les Capon Springs sont sans pareilles, comme eaux minérales, en Amérique, pour la guérison de la dyspepsie, des affections des reins, de la vessie ou de l'uterus, de la goutte, les maladies de la peau, les rhumatismes et les maladies du cœur. Les eaux de nos sources ne manquent jamais de résoudre les calculs. Elles sont excellentes dans bien d'autres maladies, mais pour celles ci-dessus désignées leur effet est sûr, et aucune autre source ne peut leur être comparée sous ce rapport. Nos bains, chauds ou froids, et les douches, sont sans rivaux. Le grand bassin d'eaux alcalines, destiné aux baigneurs, est le plus grand qui existe aux Etats-Unis et peut-être dans le monde entier. Les dames et les enfants y apprennent aisément et sans danger à nager. L'air de cette région élevée est pur et délicieux. Capon étant plus rapproché de la Nlle-Orléans et du Sud que Greenbrier White et d'autres sources voisines, mérite d'attirer les visiteurs des Etats à coton et à sucre.

Pension : $42 par mois et $12 par semaine. Tous les voyageurs du Sud viennent par la voie du Staunton Va. et Valley R. R.

Ecrivez pour des brochures ou adressez-vous au Dr D. Warren Brickell, 142 Canal, Nlle-Orléans.

W. H. SALE, Propriétaire.
6juin—1m

MONTROSS HOUSE.

Anciennement Shady Grove, Biloxi, Miss.

LE propriétaire à l'honneur d'annoncer à ses amis et clients ainsi qu'au public voyageur qu'il a disposé de son intérêt dans l'hôtel anciennement connu sous le nom de "Bossell House", et a obtenu à bail le Shady Grove Hôtel, pour un grand nombre d'années qu'il tiendra aussi soigneusement qu'il l'a fait dans le passé. Le nouveau Montross House est maintenant ouvert au public.

Biloxi est situé sur une péninsule presqu'entourée d'eau salée ce qui en fait un des endroits les plus salubres de la côte où les fièvres de marais sont inconnues. C'est un des plus beaux sites du littoral, au milieu du magnifique paysage du Golfe du Mexique et de Back Bay qui offre tous les avantages pour la pêche, les bains et les parties d'eau. L'hôtel a été complètement réparé et remis à neuf, ce qui le rend confortable. Les chambres sont grandes, agréables et bien aérées. La table est abondante pourvue des mets les plus exquis et bien servie. Les messieurs et les familles à la recherche d'endroits agréables pour l'été trouveront que cet hôtel leur conviendra parfaitement. Conditions modérées. Conditions spéciales pour familles. Repas fournis aux excursionnistes pour une piastre y inclus l'usage des chambres à bains et du salon. Pour les détails, etc., s'adresser à

P. J. MONTROSS, Propriétaire.

Deux milles par jour.
30 mai—4 mois.

Montgomery White Sulphur Springs

MONTGOMERY COUNTY, VA.

CETTE célèbre retraite d'été, située dans les montagnes de la Virginie, près du sommet des monts Alleghany, dans le comté de Montgomery, ayant été complètement restaurée et améliorée, offre des attractions extraordinaires pour la saison de 1880, et ouvrira le 1er juin. Le propriétaire actuel n'épargnera ni peines, ni dépenses, pour maintenir la réputation de l'établissement comme la plus importante Watering place du Sud. Le col. THOMAS WILSON, propriétaire de ces Sources cinq ans avant 1873, en aura l'entière direction et sera heureux de revoir ses vieux amis.

Médecin résidant aux sources : Dr JAS. McG. KENT.

14 mai—2m THOMAS WILSON.

Ouverture des

CULLUM SPRINGS

15 MAI 1880.

A un mille ouest de Bladon Springs, Alabama.

POUR les maladies que guérissent ces eaux on peut citer toutes celles qui affectent les organes digestifs : la diarrhée, la dysenterie, la dyspepsie, etc, les affections du foie, de la rate et des reins, surtout les maladies de la vessie, la gravelle et le calcul de la vessie. Elles apportent un soulagement marqué dans beaucoup de maladies de femmes. Elles guérissent la stérilité et les maladies des enfants.

Pension, $30 par mois de 28 jours.

Pour l'analyse des eaux et d'autres renseignements s'adresser à

J. C. et S. C. O'HARA, Bladon Springs, Alabama.

Prix du voyage, aller et retour, $17.

Diligences nouvelles pour le transport des voyageurs. 1er mai—2mois

Les steamers de la malle des Etats-Unis partent de Mobile le mardi et le samedi à 8 h. P. M.

Hôtel des Sources d'Abita-Springs

M. LABAT, prévient ses amis que la construction de son nouvel établissement est terminée. Il peut loger une vingtaine de personnes en ce moment. Pour toutes autres informations, s'adresser à M. A. MOLLO, rue Royale, 97. 30mai—4 dim.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI,

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir : par mois, $45 ; pour 15 jours, $25 ; par semaine $12.

19 mai—3m.

MANDEVILLE. MANDEVILLE.

FRAPART HOUSE,

MANDEVILLE, Lne.

E. FRAPART, Propriétaire.

Grande ouverture, DIMANCHE, 23 mai 1880.

A son Jardin de Bière si connu et qui a eu un si grand succès l'année dernière, à Mandeville, M. Frapart a ajouté un grand édifice à l'usage des visiteurs de passage ou permanents.

Le propriétaire est le directeur si connu des restaurants du "New Camellia" et de "l'Héroïne." Il mettra tout en œuvre pour procurer à ses visiteurs de Mandeville, tout le confort et tous les agréments possibles.

Pour les conditions, s'adresser par lettres à P. O. Box, 1148, Nlle.-Orléans. 23mai—2mois

CHARLES JACQUES.

Restaurant français,

54 Ouest-Onzième Rue,
Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar ; Menu varié tous les jours ; Potage, Hors-d'œuvres, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromage, Café, Demi-bouteille de Vin, Vins des meilleurs crus.

Chambres et appartements à louer.

On sollicite le patronage des voyageurs venant de la Louisiane.

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

Mardi, 13 JUILLET 1880.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE G.

GROS LOT :

$30,000,

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 JUILLET 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit		$30,000
1 Lot de	10,000,	....	10,000
1 Lot de	5,000,	....	5,000
2 Lots de	2,500,	....	5,000
5 Lots d	1,000,	....	5,000
20 Lots d	500,	....	10,000
100 Lots d	100,	....	10,000
200 Lots de	50,	....	10,000
500 Lots de	20,	....	10,000
1,000 Lots de	10,	....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit.......... 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.......... 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit.......... 900

1,857 Lots se montant à........ $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 : du

MARDI, 13 JUILLET 1880.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE CONSTITUE UN REFUS.

[illegible]

PIANOS

PRIX D'ÉTÉ :

$25 ET $50,

De moins que les prix d'hiver.

Veuillez venir et examiner mon stock—Conditions qui conviennent.

VIEUX PIANOS PRIS EN ÉCHANGE DE NEUFS.

Quelques Pianos d'occasion Américains et Français en magasin.

AGENCE POUR LA VENTE

—DES—

PIANOS,

CHICKERING,

Mathushek,

—ET—

HALE,

CÉLÈBRES DANS LE MONDE ENTIER.

ORGUES

—DE—

Mason & Hamlin.

—ET—

ESTEY

—POUR—

ÉGLISES ET SALONS.

LIVRES

—DE—

Musique et d'Etudes,

IMPORTATION DIRECTE

D'INSTRUMENTS

—DE—

MUSIQUE,

INSTRUMENTS de CUIVRE,

ACCORDÉONS,

NOUVEAUX ENVOIS,

Pianos accordés et Réparés,

CATALOGUES LIVRÉS SUR DEMANDE.

PHILIP

WERLEIN,

135 CANAL 135

MAISON ÉTABLIE EN 1846

PALAIS

DES

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

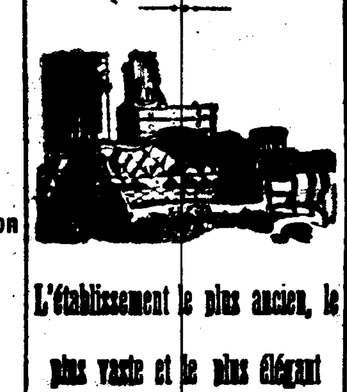

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud ; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

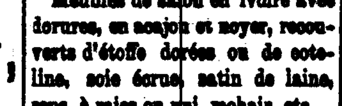

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de cotelline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — dernières genres.

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à thé. Canapés, Chaises longues se roulant.

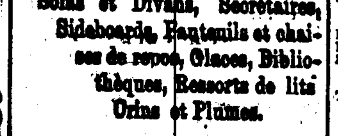

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92

RUE PERDIDO.

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON, DENTISTES,

59..........Bourbon..........59

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an.DMer V

Révolution ! Révolution !
DANS LES PRIX DES

Dentistes de premier ordre.

LES plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'expose la médaille que m'ont valu mes râteliers. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.

Les prix les plus réduits de la ville.

City Dental Rooms, 159 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.

Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 jan—1a

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 190

Entre Ste-Anne et Dumaine.
18janv1880DMerV

JOSEPH BAUER, DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Rampart.
21mai—1an D Ma J

Dr E. BURGUNDER. Dentiste,

256..........Chartres..........256

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièce aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

INSTITUT ST. LOUIS.

MADAME MATTHEY annonce aux familles que des raisons de santé l'obligeant à se retirer, elle a cédé l'Institut St-Louis à Mme S. FARNET, directrice de l'Institut d'Orléans. Mme Farnet est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge.

Mme Matthey saisit cette occasion pour remercier les familles des nombreux témoignages d'estime qu'elle en a reçus depuis huit ans qu'elle dirige l'Institut St. Louis; elle sollicite la même confiance et le même patronage pour la nouvelle directrice.

Nouvelle-Orléans, mai 1880.

INSTITUT ST-LOUIS.

MMES. FARNET remplaçant Mme E. MATTHEY comme directrice de l'Institut St-Louis sollicite le patronage du public et de ses nombreux amis, elle s'efforcera de mériter la confiance que les parents ont toujours accordée à Mme Matthey.

Le département de l'Anglais sera entièrement sous la direction de Mlle M. S. Brown et recevra une attention particulière. Mme Farnet se félicite d'avoir pu s'assurer l'aide d'un professeur si capable et si bien connu.

Les anciens professeurs sont conservés. M. Rouen, si favorablement connu comme professeur de Français, Mme Z. Lafosse, comme professeur de Musique.

Mme FARNET
Directrice et Principale.
16ma—1m—Dim Mer Sam

CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart,

—DE LA—

Maison Delbeck & Cie, de Reims.

M. E. LAMONTAGNE,
58 Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats du Nord

M. A. NADAL,
42 Decatur St., New-Orleans.
Agent pour les Etats du Sud
24déc—6m MeVD

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Châssis et de Jalousies. Bois scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars du dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.
4 mars—1an. DMerV.

FRA WITZ. E. OPITZ

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Montres, bijouterie.

65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

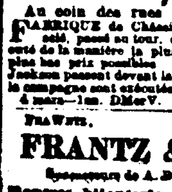

DIAMANTS.
N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Taxes de Ville--1880.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hotel de Ville,
Nlle Orléans, 1er juin 1880.

LES contribuables de cette ville sont prévenus que les divers procès majeures pendants ayant été réglés par le jugement de la cour suprême, la ville est maintenant prête à recevoir les taxes. Les taxes pour l'année 1880 peuvent être payées pendant le mois de juin sans intérêt ni frais d'aucun genre; après quoi les pénalités fixées par la loi seront imposées. Les contribuables qui ont payé dix mille à compte sont invités à se présenter et à payer les cinq mille restants; un nouveau reçu leur sera donné en échange de l'ancien. J'engage les contribuables de la Nlle-Orléans à venir payer leurs taxes, ce qui mettra la ville à même de remplir ses obligations envers les professeurs et les institutrices des écoles, la police et tous les employés.

ALF. H. ISAACSON.
2 juin—1m Administrateur des Finances.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

NLLE-ORLÉANS, 29 MAI 1880.

TRENTE-UNIÈME ETAT ANNUEL.

LES Directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1880.

Primes d'incendie....	$161,735 06		
Primes maritimes....	32,461 44		
Primes de rivières....	80,640 99		274,837 49
Total des primes....	$274,837 49		
En moins, réserve pour risques non-terminés....	35,306 00		239,531 49
En moins, réassurances....	20,070 06		
Primes remboursées....	4,655 83		24,725 90
			$214,805 59
Pertes— Pertes d'incendie....	$64,253 86		
Pertes maritimes....	10,227 38		
Pertes de rivières....	52,068 51		
	$126,549 75		
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, etc....	40,020 20		166,569 95
Profits nets....			$48,235 64
La compagnie possède l'actif suivant : Billets à recevoir....	$22,837 17		
Prêts sur bons et hypothèques....	27,740 00		
Prêts sur garanties....	26,780 00		
			77,357 17
Prêts sur demande avec garanties collatérales....	$49,570 00		
Argent en caisse....	51,811 35		
			101,381 35
Propriété foncière—bureau....	$35,000 00		
Autre immeuble de ville....	11,000 00		
Immeuble à la campagne....	12,600 00		
			58,600 00
Actions et bons, 10,000 [illegible] de ville	3,500 00		
22 actions State National Bank....	2,300 00		
500 certificats de la Convention d'État, 103 city school time....	472 98		
160 actions Vallette Dry Dock Stock, 50 actions Good Intent Towboat Stock, 47 actions New Harbor Protection Stock, 100 actions Pacific Railroad Stock, dépôt à la Banque Mechanics and Traders....	8,251 40		
			14,494 68
Primes en voie de recouvrement....			15,255 49
Provenant de vieux comptes....			12,000 00
			$379,018 68

L'exposé précédent est la condition vraie et correcte de l'état des affaires de cette compagnie.
W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Juré et signé devant moi ce 29me jour de mai, 1880.

ALFRED INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires, de donner quinze pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable LUNDI, 14 juin prochain.

—DIRECTEURS—

Samuel R. Newman, Samuel H. Kennedy, Thos A. Adams, Adam Thomson, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edw. J. Gay, Simon Hernsheim, Alf. Moulton, Frederick Camerden, Edw. Halle, George Martin, Emil W. Mortimer, Samuel W. Bentell, H. B. Conner, John M. Parker, Richard G. Rush, W. W. Swain, J. J. Fleah, A. H. Mieward, J. J. Roton, U. Marinoni, Lucien Delery, Chas. H. Dobson, Louis Frader, R. B. Gaignby.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. Mme Chas. H. Chase.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 1,947.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procèderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante, borné par les rues Race, Peters, Orange et Tchoupitoulas, désigné comme le lot numéro dix, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Race, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—juin 3,10,17,20

Etat de la Louisiane vs. Mrs W. L. Cushing.
et
Le même vs. la même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans Nos 4154 et 1942.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1875, 1876 et 1877, je procèderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent trente quatre, borné par les rues Constance, Magazine, St Joseph et Julia, désignée comme le lot numéro un, mesurant trente-huit pieds de face à la rue Constance par une profondeur de cent six pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—juin 3,10,17,20

Etat de la Louisiane vs A. Chevillon
et
Le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 7824 et 7145.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, LUNDI 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet numéro cent quatre vingt dix-neuf borné par les rues Ursulines, Chemin du Bayou, Robertson et Claiborne, et désigné comme lot No deux, mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur quatre-vingt-dix de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27, mai, 3,10,17 et 20 juin.

Etat de la Louisiane vs. D. W. Hames
et
le même vs. D. L. Hames.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,318 et 3,901.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873 et 1877, je procèderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent quarante deux, borné par les rues Magazine, Melpomene, Constance et Terpsichore, désigné comme lots numéros un et dix-sept, mesurant, chaque, trente-deux pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Condition—comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27, juin 3, 10, 17, 20.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sarah Staken Gillan, femme décédée de Francis Gillan.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,061 — Attendu que Francis Gillan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de sa femme, Sarah Staken Gillan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
20 juin—20,25,29

Succession de William Bragg.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,152—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JOHN HERBERT, Greffier.
11juin—11, 16, 20

Succession de John A. Philips.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,627.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isaac N. Philips, tuteur datif des mineurs en cette succession ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour
JOHN HERBERT, Greffier.
12 juin—12,16,20

Succession de Adam Paul.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,764—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JOHN HERBERT, Greffier.
15 juin—15,20,24.

Succession de Margaret Madden et W. C. Madden.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 40,521, 40,522.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas A. Madden, administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
15 juin—15, 20, 24.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock : environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.
22 avril—3m—DMeaJ.

TAPIS ET COUVERTURES

Nettoyés et remis à neuf par un procédé français nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Pleine et entière sécurité fournie aux familles qui honoreront le soussigné de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, rue du Canal, No 195, ou à la succursale, rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.

23ima—1m J. S. HERBELIN.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allain Pierre, Ausses François, Adone Charles, Audibert François, Bistos Jean, Barrett de Mazaris, Bager Augustin, Bonneval Me, Brunet Antonia, Bernell Joseph Emile, Bernes Léopold, Biotte Charles Louis, Basse Marcel fa, Brunner Marie, Barthe Vve Joseph Frédérich, Border Vve, née Segalar, Caissillier Albert, Cavalassier Joseph, Charpean, Castaing Jean François, Castex Marie Anne, Charpentier Louis Abraham, Cahen Salomon, Casse Louis, Canard Mr, Casasi Dominique, Corisot Henry, Ceres Gabriel, Courtade Eugène, Desperray Jean Marie, Despagnet Mr, Dassan J & Cie, Dumas Alcée, Alcée Pierre fils, Dumas Ernest-Edouard, Decmier Jules Victor, Delouche Claude, Debrey François, D'Isard de Pontaunt, Théodore, D'Asun Ernest, Dethan Joseph Léon, Duhamel Mme Vve, Gaail, Frémaux Léon, Frémaux Mr, Fa'que Jean Baptiste, Flauch Charles, Guiraird Mme Vve Joseph, Garlepied Edouard & Mme, Gres Victor, Graindorge Auguste, Grandbois Eugénie, Gardey Joseph, Guyonet Joseph, Hénant Delphin, Hobbs Mme, née Dumas, Juven Eugénie, Kochntre John, Laffon De Marie, Lacaze Charles Pierre Joseph, Lunel Jean Marie, Lanes Jean Emanuel, Le Bayer Adelaïde, Le Boucher Julien Etienne, Lacroix Pierre Paul, Laborde Vve Pierre et Gabriel, Lacabe Antoinette et Jean Baptiste, Lasalle Joseph, Latapie Lin, Labatut Gabriel, Lacaze François, Lahite Vve, Michelot Louis A., Mazané Pierre, Marque Jules, Magnard Jean Baptiste, Mourlan François, Mark Wm Augustin, Mainet Constant Jacques, Morel Jean Baptiste, Muller William, Masoué Pierre, Massetre Pierre, Meynil Jean, Peuch J. N., Patelonge, les époux Chaillon, Pasquier Arpale, Puissan Jules, Presilh Florentin, Poireau Philippe Auguste, Patenchau Paul, Perpont Ernest Michel, Philastre Eugène, Pasquet Dominique, Pernet Constant, Regard Ferriol, Sinson Antoine, Salomon Mathias, Sistac Jean, Saugean Gilles, Savignol Paul, Tavolliot Mr, Thomet Michel, Taste Pierre, Viel Félix, Vallé François, Vachier Jean, Vurgnole Michel, Yung Michel.

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 1[illegible]

Le Consul de France, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. STERN & CO.

490 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR R. STERN & CO. — Encanteurs. Il sera vendu LUNDI 21 juin 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35, rue de Chartres—

490 caisses bottes, souliers et brodequins,

comprenant un bel assortiment.
Conditions à la vente. 20juin

PAR HOEY, & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de banques et de Compagnies d'assurances à l'encan.

Succession de Charles Plassans.
No 41,835.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY Encanteur.—Bureau, 17 rue Carondelet—MERCREDI, 30 juin 1880, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juin 1880, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les valeurs ci-dessous décrites, à savoir :

Soixante-treize [73] actions du fonds capital de la New Orleans National Bank.

Vingt-quatre [24] actions du fonds capital de la Hibernia National Bank.

Vingt-cinq [25] actions du fonds capital de la Hibernia Insurance Co.

Six [6] actions du fonds capital de la Home Insurance Co.

Un bond de la St Patrick's Hall Association pour $100.

Deux [2] actions de la San Pedro Silver Mining Company.

Dix neuf [19] actions de la Calcasieu et Sulphur Mining Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 juin—19, 20, 26, 27, 30.

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE CHARMANTE RÉSIDENCE DU SIXIÈME DISTRICT, SUR L'AVENUE ST. CHARLES,

entre les rues Valence et Bordeaux.
Terrain 100 et 200 pieds.

Succession de Mme Emilie C. Postlethwaite, femme décédée de Columbus H. Allen.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Dossier No 41,985.

EN UN LONG CRÉDIT A L'ENCHÈRE.

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI 24 juillet 1880, à midi, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 juin 1880, dossier No 41985, pour le compte de la succession de Mme Emilie Chambers Postlethwaite, femme décédée de Columbus H. Allen, il sera vendu—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 63, borné par les rues St Charles, ci-devant Nayades, Pitt, Valence et Bordeaux. La dite portion de terre commence à une distance de cent pieds de chacune des rues Valence et Bordeaux et mesure cent [100] pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents [200] pieds s'étendant vers la rue Pitt sur laquelle il y a une façade semblable de cent [100] pieds, plus ou moins, mesure américaine, étant la même propriété acquise par Columbus H. Allen de John F. H. Grace, d'après un acte pardevant R. G. Gottschalk, ci-devant notaire, en date du 18 février 1870.

Les améliorations consistent en une MAISON DE RÉSIDENCE A DEUX ETAGES, EN BOIS, ET NOUVELLEMENT CONSTRUITE, avec octogone et aile, subdivisée en une résidence convenablement arrangée avec corridor et toutes les dépendances nécessaires, couvertes en ardoises, remise, écurie, citerne, etc. Il y a installation de gaz dans toute la maison, globes, rideaux et installations, toiles cirées et corniches dans le salon sont fixées aux encadrements des portes et seront vendues avec la propriété.

La maison peut être visitée en en demandant permission aux encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant hypothèque spéciale, lieu du vendeur 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets, la police d'assurance transférée et 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour assurer la vente, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 juin—17, 20, 27, juillet 4, 11, 18, 24.

GRAND BAZAR

D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres fabriques.

LINGE DE DESSOUS

—ET—

BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines de plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 16mai—

Delachaise Brick Company,

(Capacité de fabrication Dix Millions.)

Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélia, Sixième District.

HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.

Briques de campagne, première qualité, bien cuites. Tuiles de bouilloires, fourneaux et cheminées.

Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.

Atterrissages faciles aux bateaux et aux chalands.

Bureau en ville, No 140 rue Gravier, en boîte No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et Boîte No 279 Poste de la Nouvelle Orléans
24 mars—3m

Avis aux Boulangers.

JE REMERCIE mes nombreux amis boulangers du patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'à ce jour, et je profite de l'occasion pour leur annoncer que j'ai obtenu l'agence de la RIVERDALE COMPRESSED YEAST de Chicago. Ce levain est le seul convenable au climat. A vendre partir d'aujourd'hui.

OSCAR GAREC, seul agent.
20 mai—1m Dépôt, 18 rue des Français.

Merchants' Mutual Insurance Co.,

OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.

Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement :

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—

On Fire Risks		$294,553 51
On Marine Risks		33,882 42
On River Risks		29,715 16
Total Premiums		$347,951 09
Less Unearned Premiums		88,524 00
Net Earned Premiums 31st May 1880		$259,427 09
Losses paid— On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,810 44	
On River Risks	6,471 11	
Taxes and Expenses, Less Interest	15,203 87	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72	121,627 72
Profit		$137,799 37

The Company has the following Assets :

Real Estate	$219,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	13,000 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	46,[illegible]
Notes secured by mortgage and pledge	147,842 37
Bills Receivable	66,441 96
Premiums in course of collection	24,770 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,747 31
Judgment on mortgage note	3,000 00
City Time	2,000 00
Cash on hand	80,490 14
	$690,513 52

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880.

JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1880, payable on the third day of July next; also, to pay the [illegible] demand a second semi-annual [illegible] cent, making ten per cent [illegible] paid Stock of [illegible] dividends to [illegible]

[illegible] J. J. Fernandez, John Geddes, Jno. B. Lallande, D. Fatic, Edward Toby, D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Chas. Lafitte.